



PRÉFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

**Direction des collectivités territoriales et de l'environnement
Bureau de l'aménagement du territoire et des installations classées**

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

Une consultation du public est ouverte du lundi 21 août (8 h 30) au lundi 18 septembre (17 h00) 2017 sur le territoire de la commune de VOUVRAY relativement à la demande d'enregistrement présentée par l'entreprise LACHETEAU en vue de régulariser la société spécialisée dans la vinification, l'élevage, le négoce l'embouteillage et la vente de vins sur la commune de VOUVRAY

Cet établissement relève de la rubrique n° 2251-B de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Le dossier est déposé en mairie de VOUVRAY et tenu à la disposition du public pendant toute la durée de la consultation, les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8 h 30 à 12 h 30 – 13 h 30 à 17 h 00 et les jeudis de 8 h 30 à 12 h 30.

Le public peut formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet en mairie de VOUVRAY ou les adresser en préfecture, par lettre (PRÉFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE– BATIC – 37925 TOURS CEDEX 9) ou par voie électronique (pref-icpe@indre-et-loire.gouv.fr en précisant en objet «consultation LACHETEAU») pendant toute la durée de la consultation.

A l'issue de la procédure, le préfet d'Indre-et-Loire sera amené à prendre un arrêté préfectoral d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires, ou, le cas échéant, un arrêté de refus pour la demande d'enregistrement présentée par l'entreprise LACHETEAU.